

ANNEXE - CAHIER DES CHARGES

Consultation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Séparation des réseaux et mise en place de sous-compteurs individuels d'eau et d'électricité dans les logements de fonction (collèges publics).

1. Objet de la mission

La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) visant à accompagner la Province Sud dans la définition, l'étude, la planification et la mise en œuvre de la séparation des consommations de fluides (eau potable et électricité) des logements de fonction situés dans les établissements scolaires (collège publics).

L'objectif est de permettre une individualisation des consommations afin de :

- Responsabiliser les occupants ;
- Améliorer le suivi des consommations énergétiques ;
- Faciliter la facturation ou le remboursement des consommations individuelles ;
- Réduire les consommations inutiles ;
- Disposer d'installations conformes, fiables et évolutives.

2. Contexte

Les logements de fonction disposent aujourd'hui, pour une partie d'entre eux, de réseaux alimentés depuis les installations générales des établissements.

Cette configuration ne permet pas :

- D'identifier précisément les consommations de chaque logement ;
- De distinguer les consommations relevant de l'établissement de celles des occupants ;
- De mettre en œuvre une gestion optimisée des fluides.

La Province Sud souhaite établir un schéma directeur permettant la séparation progressive des réseaux.

3. Objectifs de la mission

Le titulaire devra notamment :

- Réaliser un diagnostic complet des installations existantes ;
- Identifier les contraintes techniques de séparation ;
- Proposer plusieurs scénarios techniques ;
- Evaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- Définir les priorités de réalisation ;
- Accompagner la Province Sud jusqu'à la consultation des entreprises.

4. Périmètre de la mission

La mission concerne l'ensemble des logements de fonction des établissements scolaires (18 collèges publics) identifiés par la maîtrise d'ouvrage.

Les fluides concernés sont :

- Alimentation en eau potable ;
- Alimentation électrique.

Le titulaire devra également identifier :

- Les réseaux communs ;
- Les réseaux privés ;
- Les ouvrages enterrés ;
- Les alimentations existantes ;
- Les tableaux électriques concernés ;
- Les compteurs existants ;
- Les points de raccordement possibles.

5. Contenu détaillé de la mission

Phase 1 – Collecte des données

Le titulaire devra :

- Recueillir les plans disponibles ;
- Effectuer les visites de sites ;
- Rencontrer les gestionnaires des établissements ;
- Analyser les contrats de fourniture d'eau et d'électricité ;
- Identifier les contraintes d'exploitation.

Livrables :

- Rapport de visite ;
 - Etat des lieux.
-

Phase 2 – Diagnostic technique

Le titulaire réalisera :

Eau

- Repérage des réseaux ;
- Localisation des arrivées d'eau ;
- Identification des alimentations communes ;
- Vérification des possibilités de séparation.

Electricité

- Analyse des tableaux électriques ;
- Repérage des départs alimentant les logements ;
- Etude des puissances disponibles ;
- Conformité des installations.

Livrables :

- Diagnostic détaillé ;
 - Plans annotés.
-

Phase 3 – Etude de faisabilité

Pour chaque logement, le titulaire proposera :

- La solution technique retenue ;
- Les adaptations nécessaires ;
- le type de sous-compteur recommandé ;
- Les travaux annexes.

Il analysera notamment :

- Les contraintes d'accessibilité ;
 - Les contraintes de sécurité ;
 - Les incidences sur le fonctionnement de l'établissement ;
 - Les contraintes réglementaires.
-

Phase 4 – Définition des solutions

Le titulaire proposera :

Eau

- Création de nouvelles alimentations si nécessaire ;
- Implantation des sous-compteurs ;
- Dispositifs anti-retour ;
- Vannes d'isolement ;

Electricité

- Création de nouveaux départs ;
- Coffrets de comptage ;

- Protections électriques ;
 - Sous-compteurs communicants ou non ;
 - Accessibilité des équipements.
-

Phase 5 – Estimation financière

Le titulaire établira :

- Coût par logement ;
- Coût par établissement ;
- Coût global de l'opération.

Les estimations devront distinguer :

- Travaux ;
 - Etudes ;
 - Contrôles ;
 - Imprévus.
-

Phase 6 – Programmation des travaux

Le titulaire proposera :

- Une hiérarchisation des interventions ;
 - Un calendrier pluriannuel ;
 - Un phasage compatible avec le fonctionnement des établissements scolaires.
-

Phase 7 – Assistance à la consultation

Le titulaire assistera la maîtrise d'ouvrage pour :

- La rédaction des pièces techniques du marché, contrat ;
 - L'élaboration des estimatCfs ;
 - L'analyse technique des offres ;
 - Les réponses aux questions des entreprises.
-

6. Livrables attendus

Le titulaire remettra notamment :

- Rapport de diagnostic ;
- Plans des réseaux existants ;
- Plans projetés ;
- Schémas de principe ;
- Fiches techniques par logement ;
- Estimation financière détaillée ;
- Calendrier prévisionnel ;
- Programme des travaux ;
- Dossier de consultation des entreprises (CCTP, DPGF, BPU si nécessaire) ;
- Rapport d'analyse des offres.

Les documents seront remis :

- En version PDF ;
 - En version modifiable (Word, Excel, DWG selon les documents).
-

7. Organisation de la mission

Le titulaire participera aux réunions de lancement, de restitution intermédiaire et de présentation finale.

Il assurera la coordination avec :

- La DERES (BCM : bureau des collèges et des moyens);
- Les directions concernées de la Province Sud (DAEM, internat);
- Les établissements scolaires, collèges publics, internat (exploitants : directeur, gestionnaire, agents chef entretien) ;

- Les concessionnaires (EEC, Enercal, CDE ou tout autre gestionnaire de réseau concerné).
-

8. Délais

Le délai prévisionnel de réalisation est fixé à **6 mois**, répartis comme suit :

- Diagnostic, état des lieux et visites : 2 mois
- Études de faisabilité : 1,5 mois
- Estimation et programmation : 1,5 mois
- Préparation de la consultation : 1 mois

Le calendrier définitif sera validé avec la maîtrise d'ouvrage.

9. Compétences attendues

Le titulaire devra justifier de compétences en :

- Maîtrise d'œuvre des réseaux techniques ;
- Plomberie et réseaux d'eau potable ;
- Installations électriques basse tension ;
- Comptage des fluides ;
- Economie de la construction ;
- Conduite d'opérations ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une expérience sur des bâtiments publics occupés constituera un atout.

10. Critères de réussite

La mission sera considérée comme satisfaisante si elle permet :

- De disposer d'un diagnostic exhaustif des installations existantes ;
- De définir une solution technique fiable et pérenne pour chaque logement ;
- D'établir une programmation réaliste des travaux ;
- De fournir des estimations financières robustes ;
- De préparer un dossier de consultation complet permettant le lancement rapide des travaux.

11. Modalités de Sélection

- Qualité de la méthodologie proposée ;
- Références similaires et compétences de l'équipe ;
- Délai et organisation de la mission ;
- Offre financière.

12. Confidentialité et Propriété des Données

Les données collectées et produites dans le cadre de la mission sont la propriété du maître d'ouvrage et ne peuvent être utilisées ou diffusées sans autorisation.